

COMMUNIQUÉ

Comme vous le savez, nous avons alerté à plusieurs reprises sur les difficultés rencontrées par plusieurs de nos collègues concernant **le renouvellement de leur titre de séjour**. La situation est désormais si préoccupante que **plusieurs député-es ainsi que le Président de l'EPT ont interpellé le préfet, et qu'une question a été posée au gouvernement.**

Dans le même temps, l'un de nos collègues a porté l'affaire devant le tribunal administratif, qui a ordonné la délivrance urgente de son titre de séjour. À ce jour, cette décision de justice n'a toujours pas été appliquée.

Il est donc urgent de revenir sur cette situation et de proposer des solutions concrètes. Direction, CSE, organisations syndicales : **nous avons une responsabilité commune, celle de protéger nos collègues.**

Lors du CSE du 18 février, la CGT EEH présentera au vote du CSE les mesures suivantes :

1. Crédit d'un fonds de solidarité

Afin de venir immédiatement en aide aux collègues touchés par ces blocages administratifs, nous demandons aux élu-es du CSE de **voter la création immédiate d'un fonds de solidarité de 25 000 €**

Compte tenu de l'injustice subie par des salariés d'EEH, nous demandons à la direction de **renoncer à l'échéance 2026 concernant le remboursement des chèques-cadeaux volés.**

2. Mise en place d'une commission de solidarité au CSE

Nous demandons également la création d'une **commission pluraliste**, réunissant l'ensemble des organisations syndicales représentées au CSE.

Cette commission aura pour missions :

- d'assurer une **gestion transparente** du fonds de solidarité ;
- d'**accompagner les collègues** concernés dans toutes leurs démarches administratives.

Ces mesures garantiront qu'aucun salarié ne se retrouve seul face à ces difficultés injustes et lourdes de conséquences.

Demain, ensemble, construisons une réponse à la hauteur du préjudice subi.